

SEANCE DU 6 JANVIER 2021

Séance du 6 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un

et le mercredi 6 janvier deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Jérémy NOËL, Maire.

Présents : BELLET Gilles, DOZIER Marie-Laure, BONGIBAUT Michel, COLAS Virginie, Adjoints ; PARLE Emilie, SEVIN Sylvain, DE VOS Pierre, RADET Carine, GITTON Fabienne, FAVORY Romain, MARIOT Gilles, EHRHART Florian, GALLIMARD Rémy.

Date de Convocation : 23 décembre 2020 - *Date d’Affichage* : 07 janvier 2021

Présents : 12 - Votants : 12

Absents : Jérémy VILLETTE, Sylvain SEVIN,

Secrétaire de séance : GALLIMARD Rémy

Régularisation par une délibération de 2 mouvements comptables faits par des Virements de Crédits : (Délibération reçue en Préfecture le 15 décembre 2020 N° 045-214500167-20210106-202106010001-DE)

En raison d'annulation de titres qui n'étaient pas prévus lors du vote du Budget primitif communal 2020, nous avons été obligés de faire 2 virements de crédits afin de réaliser les écritures comptables.

Ces virements de crédits ont été enregistrés à la perception comme dans les comptes de la commune par 2 certificats administratifs du maire qui ont rendus exécutoires ces virements.

La perception a demandé très récemment d'envoyer le visa de la Préfecture pour ces 2 mouvements, il y a donc lieu de valider ces 2 mouvements par une délibération officielle.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de valider les virements de crédits suivants :

Virement de crédits réalisé le 15 septembre 2020 :

Dépenses de fonctionnement

C/022 (dépenses imprévues) : - 1 000.00 €

C/673 (titres annulés) : + 1 000.00 €

Virement de crédits réalisé le 28 octobre 2020 :

Dépenses de fonctionnement

C/022 (dépenses imprévues) : - 900.00 €

C/678 (autres charges exceptionnelles) : + 900.00 €

Séance levée à 19h15